

Ne ratons pas notre correspondance

Berne, le 16 juin 2016

Communiqué de presse

Ne ratons pas notre correspondance

Parer la téléphonie mobile de la Suisse pour l'avenir

Le Conseil national appelle le Conseil fédéral à mettre en œuvre les points présentés dans le rapport « réseaux de téléphonie mobile adaptés aux exigences du futur ». Deux interventions parlementaires du PLR sont à l'origine de ce rapport, elles demandent d'augmenter les valeurs limites d'installation d'antennes de téléphonie mobile et ainsi que d'améliorer la couverture du réseau mobile. La chambre basse a donc fait un premier pas dans la bonne direction, pour que la Suisse ne rate pas sa correspondance en termes de téléphonie mobile. La motion adoptée aujourd'hui par la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) a pour objectif de parer la Suisse pour l'avenir. Le Conseil fédéral avait lui-même déjà soutenu le projet et demandé l'adoption de la motion.

Avec cette motion, l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) sera adaptée afin que d'une part les valeurs limites applicables aux installations de téléphonie soient relevées et que d'autre part, les conditions-cadre pour les constructions des installations soient simplifiées. De plus, un système de surveillance doit être mis en place pour une meilleure évaluation des effets du rayonnement non ionisant. Ce catalogue de mesures doit permettre dans un premier temps d'optimiser les capacités des antennes de téléphonie actuelles, où un nombre moins importants d'antennes permettrait une meilleure couverture du réseau de téléphonie mobile.

Garantir les avantages de la place économique

Un réseau de téléphonie mobile optimal est un avantage primordial pour la population et l'économie en termes d'emplacement. La Suisse dispose actuellement d'un très bon réseau de téléphonie mobile. Ces réseaux atteignent cependant leurs limites en raison des faibles capacités et une nouvelle expansion demeure difficile à cause des longues procédures d'autorisation. Mais en vue de la forte augmentation du volume des données et des nouvelles technologies mobiles, nos réseaux seront de plus en plus sollicités. Déjà aujourd'hui, le volume des données est multiplié par deux chaque année. Une meilleure couverture du réseau est nécessaire pour pouvoir travailler depuis n'importe quelle région du pays ou pour une politique d'aménagement du territoire moderne. Le PLR a déjà exigé de meilleures conditions-cadre avec les postulats [Pour des réseaux de téléphonie mobile adapté aux exigences futures](#) et [Réduction du nombre d'antennes de téléphonie mobile par l'adaptation des valeurs limites](#).

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour de la Suisse.**

Contacts

- › Hugues Hiltpold, conseiller national, 079 656 30 10
- › Frédéric Borloz, conseiller national, 079 204 43 30
- › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77

Ne ratons pas notre correspondance

› Arnaud Bonvin, porte-parole romand, 079 277 71 23

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne.